



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CFDT CSA services judiciaires du 8 octobre 2025

Monsieur le directeur des Services Judiciaires,

En cette période d'instabilité, certains tentent de déstabiliser l'institution judiciaire.

Ainsi, à l'annonce du délibéré dans le procès dit du « financement libyen », les critiques sur l'action de la justice ont été nombreuses et ont gravement porté atteinte à l'image de l'institution.

La CFDT tient à rappeler à l'occasion de cette **tempête médiatico-politique** :

Que toutes les personnes condamnées en première instance ont le droit de faire appel du jugement retenant leur responsabilité pénale, leur présomption d'innocence devant être reconnue jusqu'à leur nouvelle comparution. Certains l'ont d'ailleurs déjà fait savoir et c'est bien leur droit,

Que les juges ne font qu'appliquer la loi votée par le Parlement,

Qu'ils le font après avoir entendu les éléments exposés publiquement par l'accusation et la défense,

Que si chacun est en droit d'avoir un avis sur le fonctionnement de la justice la liberté de critique ne doit pas dégénérer en tentative de dénigrement ou de déstabilisation de l'autorité judiciaire,

Qu'un excès de caricature peut ainsi s'avérer particulièrement dangereux pour la bonne santé de la démocratie et le respect de la séparation des pouvoirs.

La CFDT apporte son entier soutien aux magistrats et aux agents des services judiciaires.

Aujourd'hui, ce CSA est amené à étudier le plan de formation continue de l'ENG pour 2026.

Nous souhaitons tout d'abord indiquer que, compte-tenu du fait que ce plan a été préparé avant l'arrivée de la nouvelle directrice, il devra pouvoir s'adapter à nos futurs échanges relatifs à la formation.

Ce plan de formation se veut ambitieux avec énormément de sessions. Comme chaque année, l'ENG dispensera de nombreuses formations concernant les procédures et les logiciels propres à nos services.

Des sessions de formation sont également prévues autour de thèmes nouveaux et avec un accent porté sur la déontologie notamment.

La CFDT demande que ce plan de formation soit rapidement et largement diffusé auprès des agents.

8 OCTOBRE 2025

Il est nécessaire de laisser un temps suffisant aux collègues pour postuler et s'organiser. Dans le cas contraire, l'ENG sera contrainte de procéder à des annulations de sessions faute de candidats.

Si le court délai de candidature peut être un frein, les contraintes de services peuvent en être un autre, tout comme la charge de travail. Citons encore le coût financier pour se rendre en formation sans avance et les délais de route qui ne sont pas toujours intégrés dans les formations en région notamment.

Pour **la CFDT**, la formation est essentielle.

Il est donc important de soutenir les personnels en levant tous ces freins. Il faut intégrer ces temps essentiels dans l'organisation même des services et valoriser les agents qui souhaitent améliorer leurs pratiques professionnelles, à plus forte raison pour ceux qui ont une formation continue obligatoire.

La formation c'est un ensemble, il y a l'ENG mais également les SAR ;

Nous l'avons vu en 2025, c'est pourquoi **la CFDT** tient à saluer l'énorme travail accompli cette année par les personnels de l'ENG, les agents des services de formation en région et les formateurs internes occasionnels.

Ils ont su faire face à une augmentation du plan de charge sans précédent dans des conditions budgétaires dégradées.

Leur engagement aura permis à un nombre inédit d'agents d'être formés dans le cadre de la poursuite des recrutements importants, du plan de requalification d'adjoints administratifs en greffiers et de la constitution du corps de cadre-greffiers.

La CFDT souhaite la bienvenue à la nouvelle Directrice de l'Ecole nationale des greffes.

La CFDT veut pouvoir travailler de manière constructive avec la direction de l'ENG.

Les défis sont nombreux en matière de formation, et **la CFDT** sera présente pour les relever dans l'intérêt des personnels et des justiciables.

Par ailleurs, concernant l'instabilité précédemment évoquée, **la CFDT restera inébranlable sur ses revendications pour l'ensemble des agents des services judiciaires**. Nos collègues ne sauraient faire les frais d'année d'inaction de l'administration en leur faveur, les réformes en cours doivent se poursuivre.

Concernant les réformes en cours et notamment celles des DSGJ, **la CFDT exige des engagements forts de la DSJ dès maintenant** pour montrer aux agents qu'ils ne sont pas oubliés.

Les représentants au CSA des services judiciaires :

Klervia RENAULT, Michel BESSEAU, Virginie CASTERS